



Programme d'assurance

Pour les événements sanctionnés grand public
à but non lucratif

2024

Table des matières

03

Préambule

04

Le programme le plus
avantageux sur le marché

05

Les caractéristiques
d'une bonne assurance

06

Produits offerts aux
événements sanctionnés

08

Autres produits
d'assurance

09

Tarification

10

Obtenir un certificat
d'assurance

11

Ressources

Préambule



À titre d'organisme de régie sportive reconnu par le gouvernement du Québec, Athlétisme Québec adhère au Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) et bénéficie de l'ensemble de ses services, notamment l'accès à un programme d'assurance distinctif et avantageux.

Les activités couvertes par cette assurance sont celles reconnues ou sanctionnées par Athlétisme Québec, en lien avec sa mission et pratiquées par ses membres.

Notre programme s'adresse, entre autres, aux événements de course à pied sanctionnés sans but lucratif qui accueillent des participants non membres d'Athlétisme Québec, puisque ces derniers bénéficient d'une affiliation d'un jour pour la durée de l'événement.

Le programme le plus avantageux sur le marché

Grâce à la force de ses 110 fédérations de loisir et de sport membres à travers la province et des quelque centaines de milliers d'adhérents et de bénévoles qu'il représente, le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) est en mesure d'offrir un programme d'assurance de qualité à des tarifs extrêmement avantageux.

Ce programme exceptionnel lui permet d'encourager l'adhésion des organismes aux fédérations sportives reconnues par le MEES.



Programme d'assurance complet conçu spécialement pour les OBNL québécois de sport et de loisir



Couverture élargie incluant l'activité sportive



Limite responsabilité civile générale de 5 000 000 \$



Primes d'assurance avantageuses



Limite responsabilité complémentaire et excédentaire de 5 000 000 \$



Participants non québécois également couverts



Limite responsabilité civile administrateurs et dirigeants de 2 000 000 \$

Les caractéristiques d'une bonne assurance

Lors de l'analyse d'une couverture d'assurance il est important de s'assurer que celle-ci est adaptée à l'activité sportive pratiquée et vous protège adéquatement.

Cette couverture devrait contenir les caractéristiques suivantes :

Couverture participant à participant

Individualité de la garantie (recours entre coassurés)

Limites d'assurance adéquates

Assurés supplémentaires sans frais additionnels



Assurance responsabilité civile générale

Assureur : AIG du Canada

Montant de la garantie : 5 000 000 \$

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités; de préjudices personnels ou découlant d'activité de publicité, subis par autrui; de dommages matériels occasionnés à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.).

Qui est assuré?

- L'organisme
- Les employés
- Les bénévoles
- Les administrateurs et dirigeants
- Les membres de comités
- Les participants membres d'Athlétisme Québec

Ce que l'assurance paie

- Les frais d'enquête
- Les frais de défense (honoraires d'avocat)
- L'indemnité (le dommage) à la suite d'un règlement ou jugement
- Les intérêts sur jugement

Exemples de réclamations

- Une publicité faite dans les journaux locaux pour un événement contient des propos qu'un compétiteur juge diffamatoire. Ce dernier fait parvenir une mise en demeure au directeur de l'événement en alléguant la faute de l'organisation.
- Lors d'un événement sanctionné, un participant blesse non intentionnellement un autre participant ou un bénévole.
- Un visiteur se blesse dans les locaux qu'un organisme ou événement loue pour une activité de promotion. La victime allègue la négligence en affirmant que l'endroit était mal éclairé.

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Assureur : Intact

Montant de la garantie : 2 000 000 \$

Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs, et causant un dommage à une tierce partie.

Qui est assuré?

- L'organisme
- Les employés
- Les bénévoles
- Les administrateurs et dirigeants
- Les membres de comités

Ce que l'assurance paie

- Les frais d'enquête
- Les frais de défense (honoraires d'avocat)
- L'indemnité (le dommage) à la suite d'un règlement ou jugement
- Les intérêts sur jugement

Exemples de réclamations

- A la suite de divers conflits entre le directeur général d'un événement et son conseil d'administration, le directeur général est congédié. Il intente donc une poursuite de 25 000\$ contre l'organisme, invoquant un congédiement injustifié.
- Un athlète se fait disqualifier après avoir enfreint une règle de compétition. L'athlète conteste cette décision et poursuit l'organisation en alléguant que celle-ci a nui à sa réputation et à ses participations futures à d'autres compétitions importantes.
- Le conseil d'administration d'un événement refuse de renouveler l'inscription d'un jeune, prétextant son comportement intempestif et antisportif. Les parents invoquent que cette décision ne respecte pas la réglementation.

Autres produits d'assurances

↖ optionnels



Assurance accident :
capital assuré de
25 000\$

Assurances de biens

Si vous désirez l'un ou l'autre des deux produits ci-haut mentionnés, veuillez-vous référer à votre fédération sportive pour connaître les modalités.

Tarification

Les tarifs ci-dessous incluent à la fois une couverture d'assurance responsabilité civile générale et une couverture annuelle d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants (pour les organismes qui exercent uniquement des activités reliées à l'athlétisme).

Cette tarification s'applique aux événements grand public qui accueillent des participants non-membres d'Athlétisme Québec. Ces derniers seront considérés comme membre d'un jour pour la durée de l'événement.

Pour tous les clubs affiliés

→ 0,55\$ / participant

Pour tous les autres OBNL

→ **Un événement**
Frais de base 250,00\$ + 0,55\$/participant

→ **Deuxième événement ou plus***
Frais de base 200\$ + 0,55\$/participant

Obtenir un certificat d'assurances



Informer la FQA

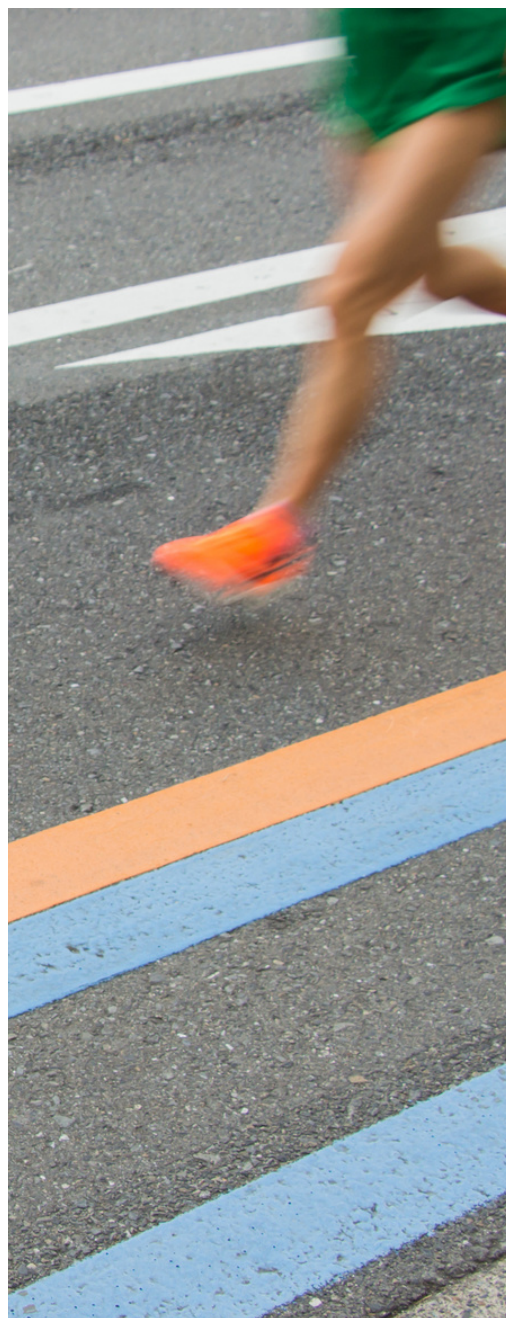
Toutes les demandes doivent d'abord être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : mferlanddaigle@athletisme.qc.ca



Compléter le formulaire

Le formulaire suivant doit être complété par l'organisateur pour chacun de ses événements sanctionnés :

[Compléter le formulaire](#)



Ressources

Documents utiles

- **Police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants**
- **Police d'assurance responsabilité civile générale**
- **Guide de gestion de risques**

Renseignements

Marilou Ferland-Daigle

Coordonnatrice course sur route et trail
Athlétisme Québec
7665 Bd Lacordaire, Montréal, QC H1S 2A7
mferlanddaigle@athletisme.qc.ca